



DDTEFP et certificat de non travail ???

Par **Actifed**, le **21/08/2014** à **02:36**

Bonjour à tous, rn rnJ'aurais besoin d'une aide d'un spécialiste du droit du travail et aussi tout ce qui concerne le visa de longue durée. rn rnIl y a un cas que je n'arrive pas à comprendre. rn rnVoilà, si un jeune étranger et sportif de haut niveau voudrait venir en France s'entraîner et perfectionner sa technique et apprendre le français également. rn rnIl a fait la demande de visa auprès de l'ambassade de France dans son pays. Il a donné toutes les pièces demandées (preuve de son inscription dans une école, lettre d'invitation d'un club ou centre d'entraînement, lettre de motivation expliquant pourquoi il voudrait venir en France,... etc). rn rnMais l'ambassade lui demande quand même à la fin (à quelques jours de la date où on devrait le convoquer à l'ambassade pour avoir le visa ou non), une certification de la part du DDTEFP (inspection du travail) qui prouve qu'il ne vient pas pour travailler. rn rnJe ne comprends pas pourquoi l'ambassade lui demande ça car il a déjà dit et fait savoir qu'il ne vient pas pour travailler mais s'entraîner et apprendre le français. rn rnJe voudrais savoir comment le DDTEFP pourrait lui délivrer un tel certificat alors qu'il n'a pas de contrat de travail et il ne veut pas venir travailler. rn rnQu'est-ce qu'il pourrait et devrait faire pour arranger ça svp ? rn rnMerci par avance pour vos aides et conseils.

Par **alterego**, le **21/08/2014** à **09:28**

Bonjour, rn rnEntre ce que déclare un étranger candidat à l'immigration et la véracité de ses dires, il y a souvent un fossé. C'est une des raisons. rn rnRetournez à l'Ambassade, expliquez à nouveau le et demandez au fonctionnaire de vous préciser la pièce que vous devez demander à la DDTEFP. Les documents administratifs ont un numéro de référence. rn rnOu encore, écrivez à la DDTEFP, expliquant le but de votre venue, en insistant sur le fait qu'il n'est pas de travailler, et demandant la dite attestation. rn rnCordialement.

Par **Actifed**, le **21/08/2014** à **13:01**

Ok mais j'aimerais savoir quelqu'un a déjà entendu parler de cette attestation de "non-travail".

Par **Actifed**, le **21/08/2014** à **20:02**

Si quelqu'un a un avis ou une idée sur ce cas, n'hésitez pas.rnrnJe suis ouvert à tout.rnrnrnCordialement

Par **moisse**, le **22/08/2014** à **09:10**

Bonjour à tous,rnIl y a vraisemblablement une erreur d'interprétation quant à l'objet exact de la demande.rnEn effet aucune administration ne peut certifier par écrit l'avenir réel du prétendant au visa, ni qu'il ne travaillera pas en dépit d'un manque d'autorisation.